

COMMUNE DE LA SONNAZ
CONCEPT GLOBAL DE CIRCULATION
RAPPORT DE SYNTHÈSE

OCTOBRE 2021

SOMMAIRE

1	RAPPORT EXPLICATIF	4
1.1	Cadrage	4
1.2	Diagnostic thématique : transport individuel motorisé (TIM)	6
1.3	Diagnostic thématique : transports publics (TP)	10
1.4	Diagnostic thématique : mobilité douce (MD)	12
1.5	Diagnostic thématique : zones à bâtir et périmètre d'habitat à maintenir	14
1.6	Diagnostic thématique : synthèse	16
2	PRINCIPES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR	18
2.1	Secteurs d'intervention	18
2.2	Fiches de mesures par secteur	20
	<i>Secteur 1 : Lossy</i>	20
	<i>Secteur 2 : Liaison La Corbaz-Lossy (route des Riaux)</i>	22
	<i>Secteur 3 : La Corbaz</i>	24
	<i>Secteur 4 : Les Râpes</i>	26
	<i>Secteur 5 : Les routes de liaison interlocalités</i>	28
	<i>Secteur 6 : Cormagens-La Sonnaz</i>	30
	<i>Secteur 7 : Cormagens, Le Château</i>	32
	<i>Secteur 8 : Liaison vers les bus urbains</i>	34
	<i>Secteur 9 : Liaison vers Belfaux</i>	36

Date	Modifications	Par
20.10.2021	-	CL

1 RAPPORT EXPLICATIF

1.1 Cadrage

La Commune de La Sonnaz (1'173 habitants) comprend les localités de Lossy, La Corbaz, Cormagens et Formangueires. Elle est située à l'entrée nord de l'agglomération fribourgeoise, entre les deux axes principaux cantonaux Fribourg/Morat et Fribourg/Payerne.

Encore fortement rurale, La Sonnaz est caractérisée par une faible densité. Les différentes localités formant la commune sont séparées par des champs et des couloirs verts, ainsi que par la rivière La Sonnaz qui traverse la commune du sud-ouest au nord-ouest. Le relief est légèrement vallonné avec des pentes relativement douces.

L'objectif du mandat est d'établir une vue d'ensemble des problématiques de mobilité sur le territoire communal. La démarche retenue propose l'établissement d'un diagnostic complet pour les différentes formes de mobilité, qui permette de déterminer des principes d'interventions. Ces principes sont déclinés par secteur sous formes de fiches de mesures.

La route cantonale Morat/Fribourg traversant l'est du territoire communal du nord au sud n'est pas comprise dans l'étude.

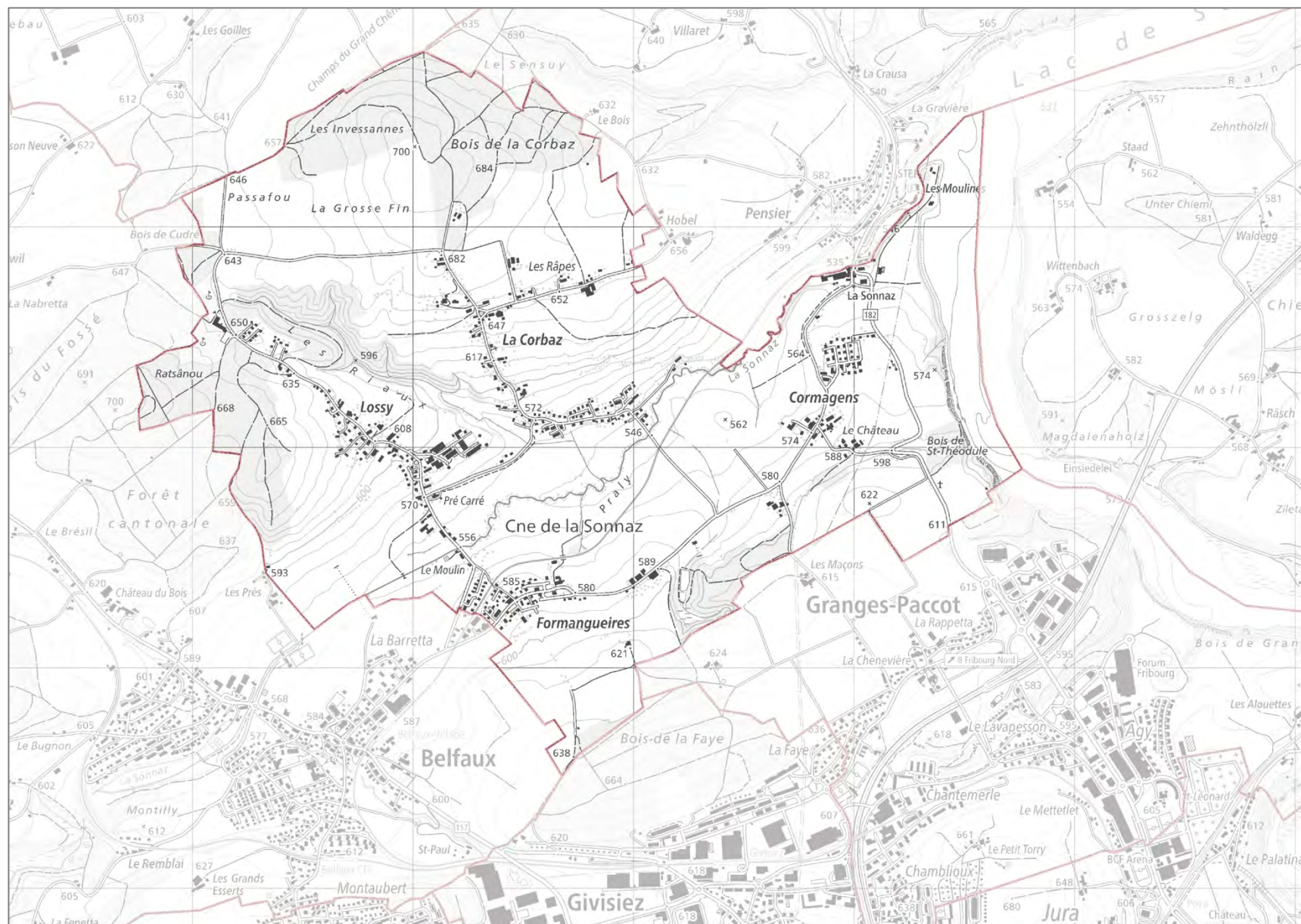


Figure 1 – Territoire communal

1.2 Diagnostic thématique : transport individuel motorisé (TIM)

Réseau routier

Le réseau routier est typique de celui d'une commune rurale à l'écart des axes cantonaux. Ses routes sont étroites (3 à 5 m de large) et relient les localités entre elles en faisant le lien avec la campagne environnante et les communes voisines.

Il est caractérisé par une limitation de vitesse de 80 km/h hors localité, de 50 km/h sur certaines routes en localité ainsi que deux zones 30 dans les localités de Cormagens et Formangueires, introduites respectivement en juillet 2017 et septembre 2019. La localité de La Corbaz ainsi que la zone autour de l'école pourraient également être mises en zone 30 ces prochaines années.

Comptages et mesures de vitesse

Les comptages effectués sur le territoire communal font état d'un trafic bidirectionnel de 2'100 véhicule/jour à la sortie de Cormagens direction Formangueires, 1'600 véhicules/jour devant l'école, ou encore 1'000 véhicule/jour à la route du Vallon à La Corbaz (voir Figures 2 et 3).

Les vitesses mesurées montrent que les limitations sont globalement bien respectées sur le territoire communal excepté sur la route de la Chapelle à La Corbaz (V85 de 59 km/h). Le comptage effectué en face de l'école a révélé que 85% des véhicules y roulaient à 50 km/h ou moins, ce qui est élevé au vu de la présence de l'école et des largeurs de chaussée, même si cela est conforme à la limitation. La situation est similaire à la route du Vallon en pleine zone résidentielle. Les projets de mise en zone 30 de ces deux secteurs sont donc pertinents en vue de leur sécurisation.

Accidentologie

En dehors de la route cantonale entre Morat et Fribourg où de nombreux accidents se sont produits, cinq accidents ont été recensés sur le territoire communal depuis 2011 :

- 2011 : accident avec blessé grave impliquant un vélo vers la localité de Lossy sur la route du Sarrazin ;
- 2017 : accident avec blessé léger impliquant une moto vers le carrefour entre la route du Vallon, la route des Riaux et la route de la Chapelle ;
- 2014 : accident avec blessé léger dans la localité de Formangueires sur la route des Noyers (avant l'introduction de la zone 30) ;
- 2018 et 2019 : deux accidents avec blessé léger dans la localité de Cormagens, sur la Route du Château (après l'introduction de la zone 30). Le premier à la hauteur des dernières habitations en direction de la route cantonale, et le deuxième peu après la sortie de cette même route.

Il est difficile de tirer des conclusions précises sur l'influence du réseau routier sur ces accidents sans connaître les rapports détaillés des accidents en question. Néanmoins, la mise en zone 30 des localités de La Corbaz et de Lossy va assurément réduire les risques et la gravité potentielle des accidents. Il en va de même pour la localité de Formangueires, où l'accident est survenu avant l'introduction de la zone 30.

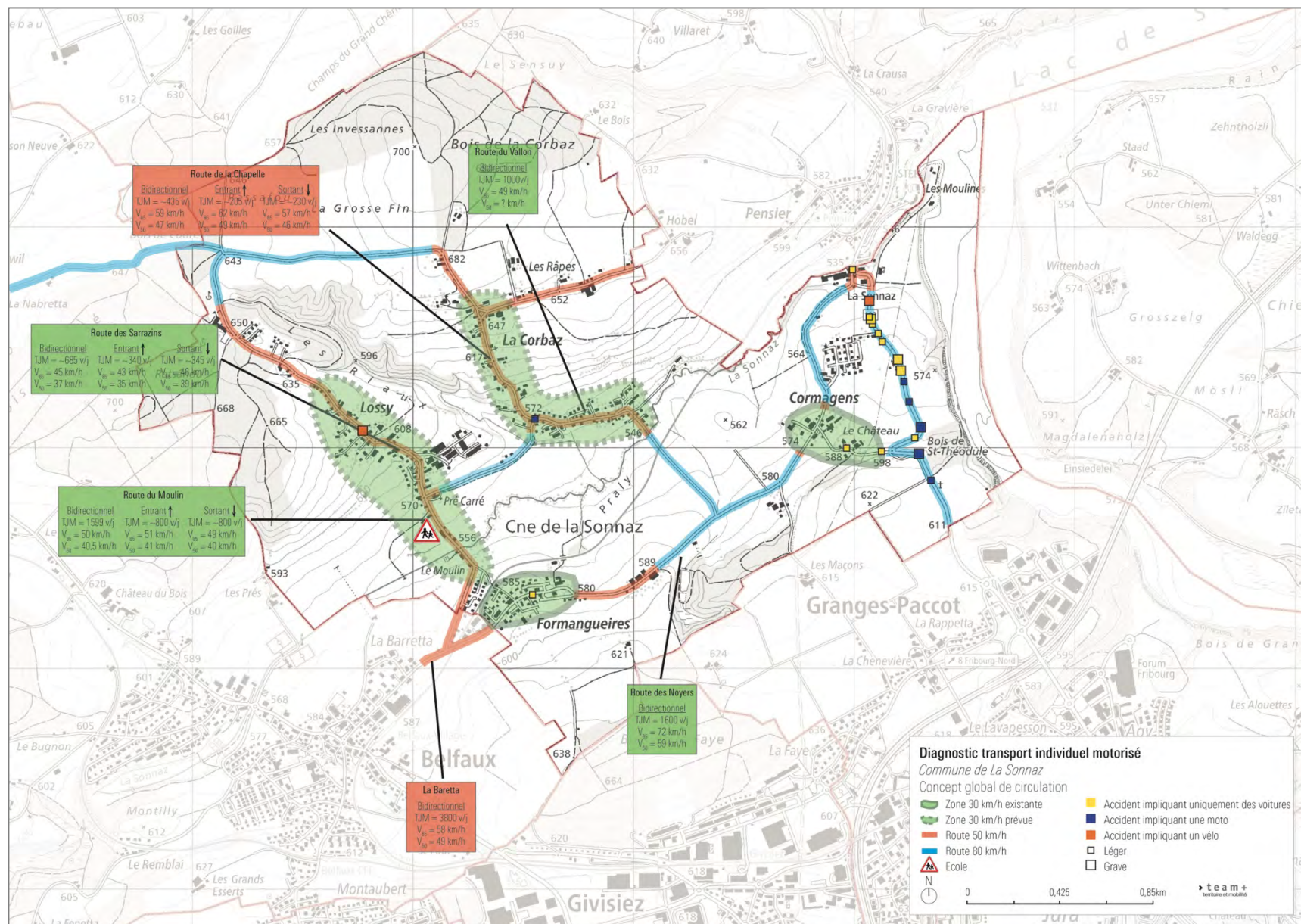


Figure 2 – Transport individuel motorisé

Trafic

Le réseau routier communal accueille les types de trafic suivants : résidentiel, agricole, transit et loisirs les week-ends (excursions en forêt, présence de manèges équestres...). Des hausses de trafic provisoires sont constatées lors de chantiers plus conséquents ou lors de manifestations (notamment en lien avec les manèges).

Un trafic de transit est observé traversant La Sonnaz de Cormagens à Formangueires ainsi que de Cormagens en direction de Cutterwil au nord-ouest. Des mesures plus précises devraient être effectuées afin de déterminer plus exactement la part de ce trafic. Toutefois, dans le cadre du présent mandat, cette ampleur n'exerce pas une influence déterminante.

Le trafic de transit traversant La Corbaz et Lossy est considéré comme étant le plus problématique (même s'il est probablement moins important qu'à Formangueires), en raison des zones résidentielles impactées où le trafic n'est pas encore modéré et les cheminements piétons y sont insuffisamment sécurisés.

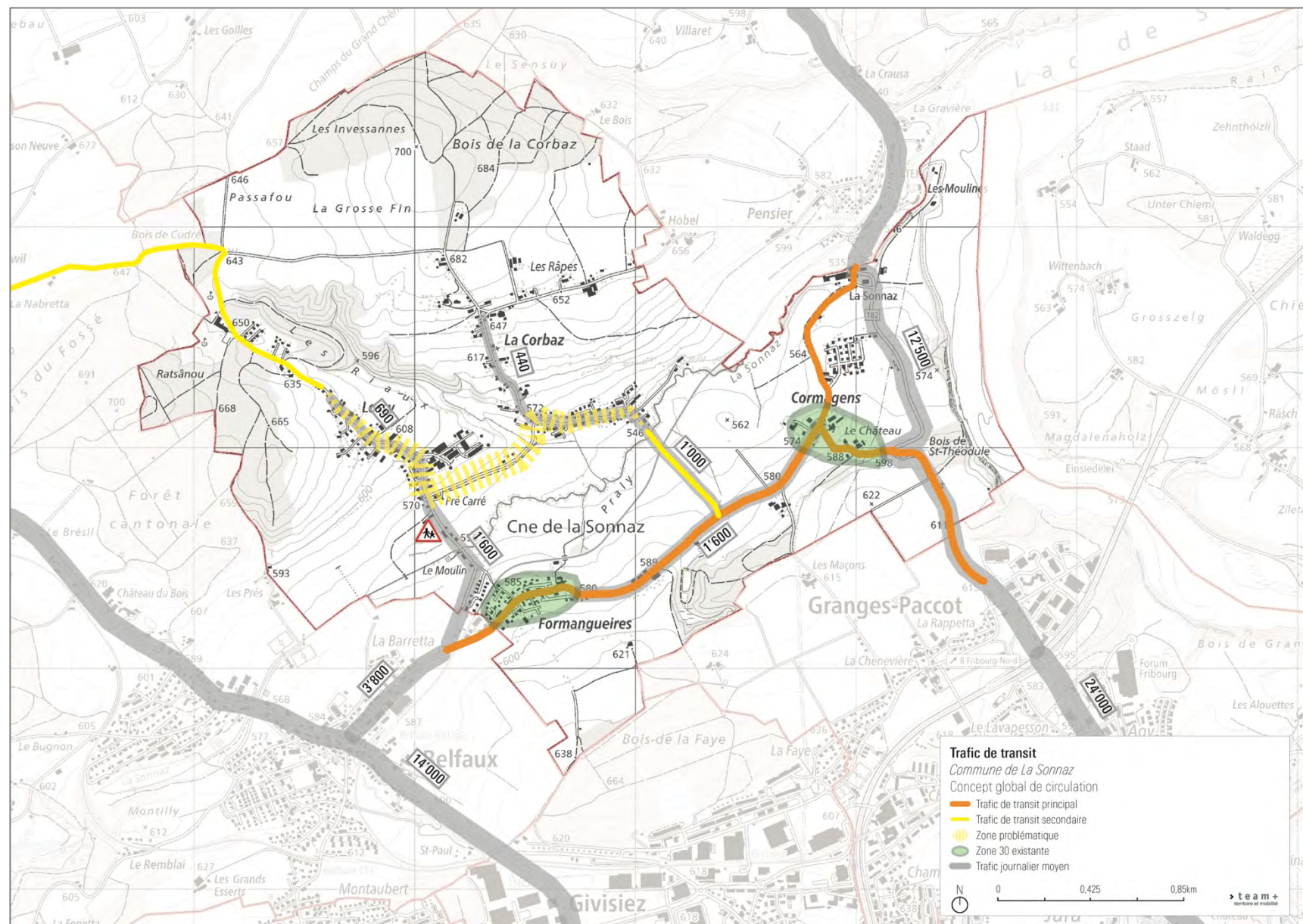


Figure 3 – Trafic de transit

1.3 Diagnostic thématique : transports publics (TP)

Train

Aucune gare ferroviaire ne se situe sur le territoire communal. Les localités de Cormagens et Formangueries se situent ainsi à environ 15 minutes à pied et 5 minutes à vélo des gares de Pensier et Belfaux-Village, d'où Fribourg est joignable en moins de 13 minutes deux fois par heure. Quasiment l'intégralité des habitations de La Sonnaz sont à moins de 15 minutes à vélo d'une gare. La desserte en train est cependant variable en fonction du lieu précis d'habitation.

Bus

En ce qui concerne le bus, une seule ligne dessert une partie du territoire communal neuf fois par jour. Cette ligne est actuellement en phase de test et risque d'être supprimée, ou maintenue à la charge de la commune, si sa fréquentation est jugée insuffisante.



Figure 4 – Transports publics

1.4 Diagnostic thématique : mobilité douce (MD)

La mobilité douce (MD) semble aujourd'hui en majorité liée aux loisirs. Le Bois de la Corbaz au nord ainsi que la Forêt cantonale à l'ouest de Lossy sont des lieux d'excursion prisés par les promeneurs, les cyclistes et les cavaliers, principalement les week-ends. La route de Passafou et la route du Hobel sont notamment concernées par des hausses temporaires de fréquentation cycliste et piétonne, notamment durant les week-ends.

L'école, située sur la route du Moulin, à la sortie de Lossy en direction de Formangueries, est également un générateur de MD à certaines heures de la journée dans un rayon de l'ordre du kilomètre.

Sans disposer de statistiques ou de relevés précis sur le trafic MD, on peut cependant observer qu'en dehors des centres de certains villages, les aménagements ne sont pas nombreux et ne favorisent donc pas vraiment ce mode de déplacements.

Piétons

Il existe des chemins piétons le long de certains tronçons hors localité, notamment entre La Corbaz et Lossy, et partiellement entre Cormagens et Pensier. En localité, des trottoirs ou des marquages au sol forment des réseaux parfois discontinus. Par exemple, en quittant l'école en direction du nord sur la route des Sarrazins, le trottoir s'interrompt pour laisser place à un marquage au sol parfois très étroit (moins de 50 cm par endroits) qui s'interrompt lui-même assez rapidement.

En ce qui concerne la randonnée, la commune est traversée du nord au sud par l'itinéraire 81 de SuisseMobile « Fribourg en diagonale ». Celui-ci s'insère depuis le sud sur la route des Noyers avant de bifurquer sur la route du Vallon, où le piéton doit marcher sur la route ou sur l'étroit rebord. La traversée de la Corbaz se fait sur une étroite bande jaune puis en pleine chaussée en direction du nord sur la route de la Chapelle.

Il est important de relever ici qu'une étude sur la sécurité du chemin de l'école vers/depuis La Corbaz a été menée par le bpa en 2020. L'acceptabilité du chemin varie en fonction de la catégorie d'âge des enfants. 4-5 ans, 6-8 ans et 9-12 ans et en fonction des secteurs analysés. Les conclusions du rapport relèvent que l'acceptabilité du chemin n'est pas garantie sur tout le tronçon, en particulier pour les plus petits. Les problèmes sont liés à la discontinuité des guidages longitudinaux, aux traversées non sécurisées, ou encore aux conditions de visibilité précaires. La mise en zone 30 de la localité de Lossy permettrait une amélioration significative de la situation. D'autres mesures d'accompagnement devraient également être appliquées notamment au niveau de la continuité des cheminements piétons ou des conditions de visibilité de certaines traversées.

Vélos

Il n'existe sur le territoire communal qu'une seule infrastructure dédiée aux cyclistes, il s'agit d'un stationnement pour vélos vers l'école et l'administration communale. Aucune route n'est équipée de bandes ou de pistes cyclables.

La Sonnaz est traversée (de Belfaux en direction de Pensier) par la « Route de l'ancien régime bernois », l'itinéraire 34 de SuisseMobile.

Équitation

Quatre manèges sont présents sur le territoire communal, deux à Lossy et deux à Formangueries, il est donc fréquent de croiser des cavaliers sur le réseau routier communal. Ces manèges peuvent ponctuellement générer un trafic motorisé supplémentaire.

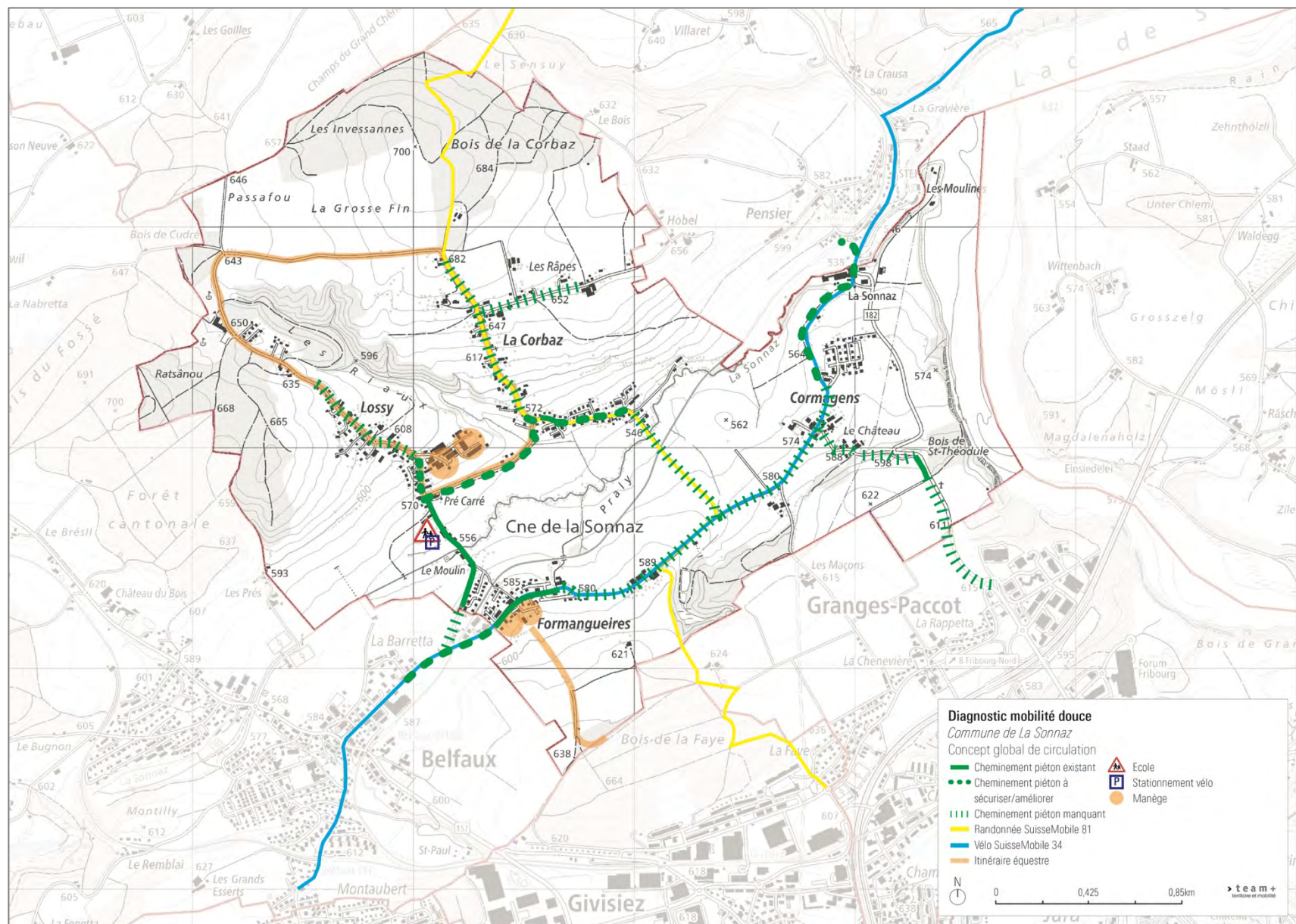


Figure 5 – Mobilité douce

1.5 Diagnostic thématique : zones à bâtir et périmètre d'habitat à maintenir

La commune possède encore un certain potentiel de densification de ses différentes zones, comme en témoignent les nombreuses constructions en cours. La population va ainsi croître constamment ces prochaines années, entraînant une hausse proportionnelle des différentes formes de mobilité.

Afin d'influer sur les habitudes de déplacement de la population et d'offrir les meilleures conditions possibles aux personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, piétons et cyclistes), il est important de poursuivre les efforts d'apaisement des différents secteurs et d'améliorer les réseaux de mobilité douce ainsi que l'attractivité des transports publics.

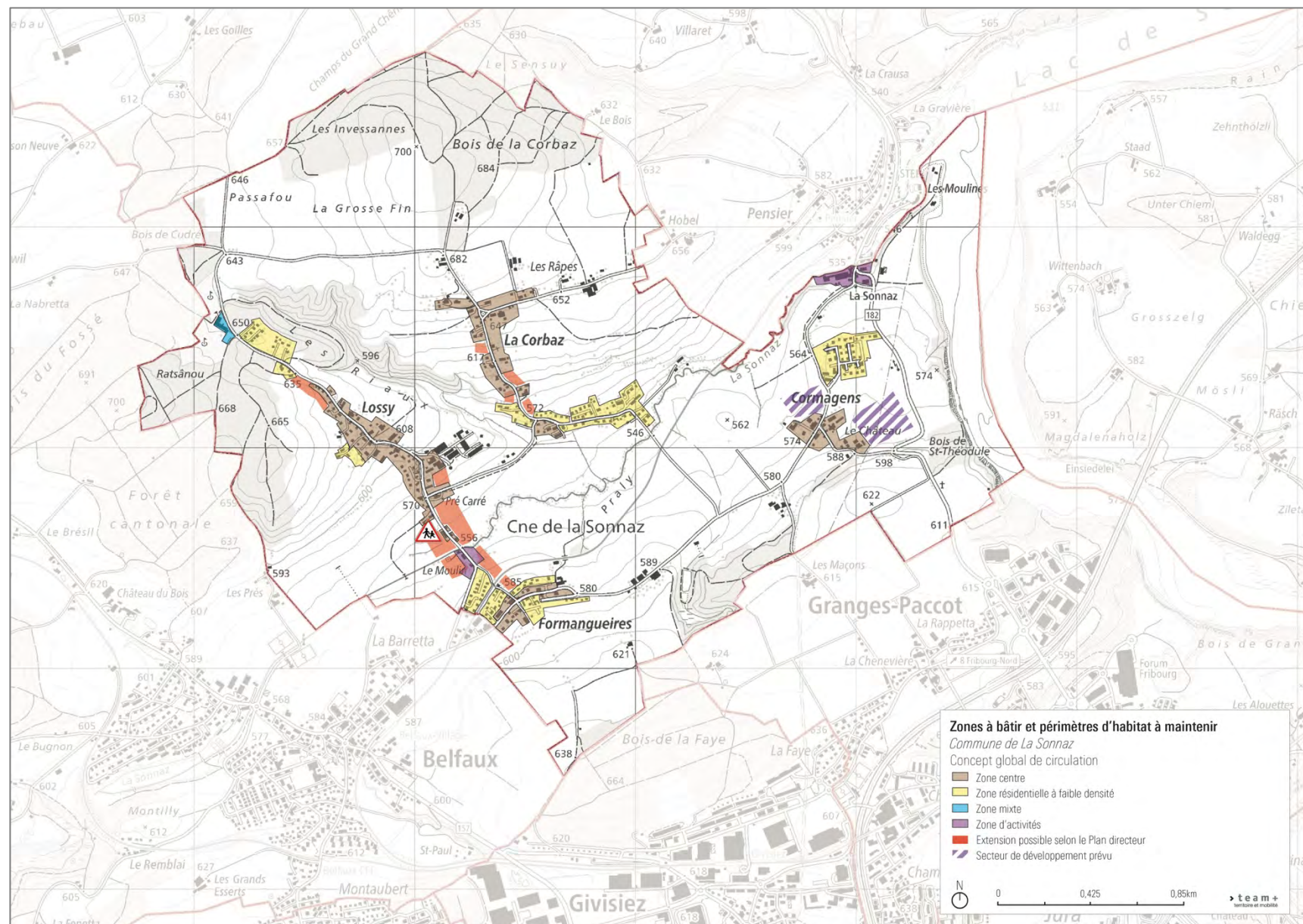


Figure 6 - Zones à bâtir et périmètres d'habitat à maintenir

1.6 Diagnostic thématique : synthèse

TIM

D'une manière générale le réseau routier communal est fonctionnel même si la cohabitation n'est pas toujours évidente avec la mobilité douce. L'apaisement de certains secteurs et l'amélioration du réseau de mobilité douce permettrait d'agir positivement sur cette problématique ainsi que sur l'accidentologie.

Concernant le trafic de transit, sans être extrême il n'en demeure pas moins problématique. La mise en zone 30 des localités de La Corbaz et Lossy devrait réduire les nuisances (bruit, risques d'accident) et améliorer la qualité de vie des riverains, sans pour autant significativement réduire ce trafic.

TP

L'offre en TP est insuffisante sur le territoire communal même si deux gares se situent à proximité et qu'une ligne de bus dessert une partie du territoire communal.

La ligne de bus devrait être maintenue et idéalement sa cadence renforcée.

Le développement d'une gare ferroviaire sur le territoire communal semble impossible en l'état. En revanche, il est possible de renforcer l'attractivité des deux arrêts à proximité par l'apaisement de certains secteurs et par le développement de la mobilité douce. En effet, de nombreuses habitations se situent dans un rayon de moins de 15 minutes à pied ou à vélo.

MD

Le constat principal réside dans la discontinuité des cheminements de mobilité douce et le manque de sécurité sur certains carrefours et tronçons. L'objectif des mesures proposées est donc de combler les lacunes et d'offrir des meilleures conditions de sécurité.

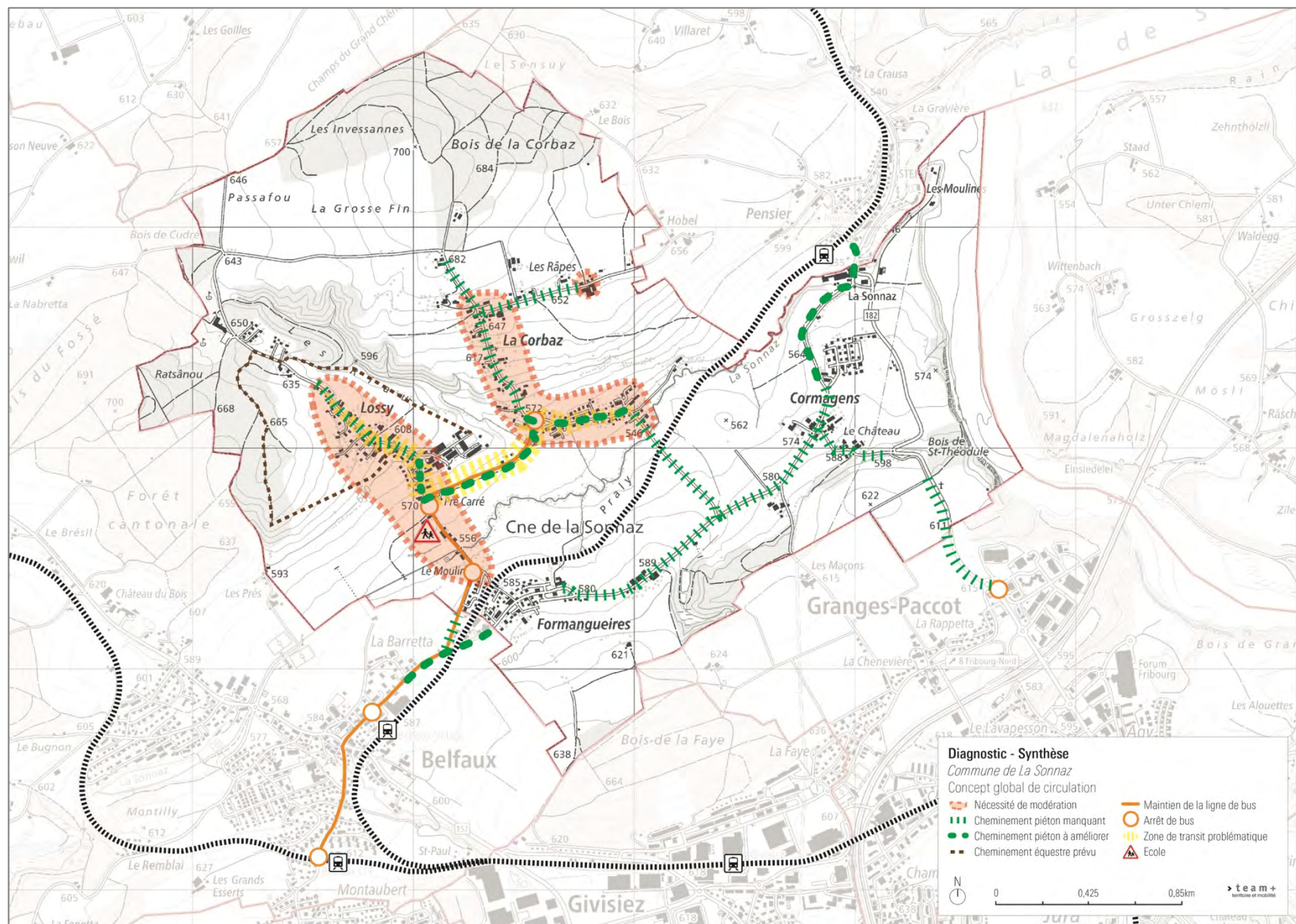


Figure 7 - Synthèse

2 PRINCIPES D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR

2.1 Secteurs d'intervention

Des propositions de principes d'intervention destinés à résoudre tout ou partie des faiblesses constatées dans le diagnostic sont résumés ci-après, par secteur, dans des fiches de mesures. Ces secteurs sont :

- › Secteur 1 : Lossy
- › Secteur 2 : liaison La Corbaz – Lossy (route des Riaux)
- › Secteur 3 : La Corbaz
- › Secteur 4 : Les Râpes
- › Secteur 5 : routes de liaison interlocalités
- › Secteur 6 : Cormagens – La Sonnaz
- › Secteur 7 : Cormagens, Le Château
- › Secteur 8 : liaison vers les bus urbains
- › Secteur 9 : liaison vers Belfaux

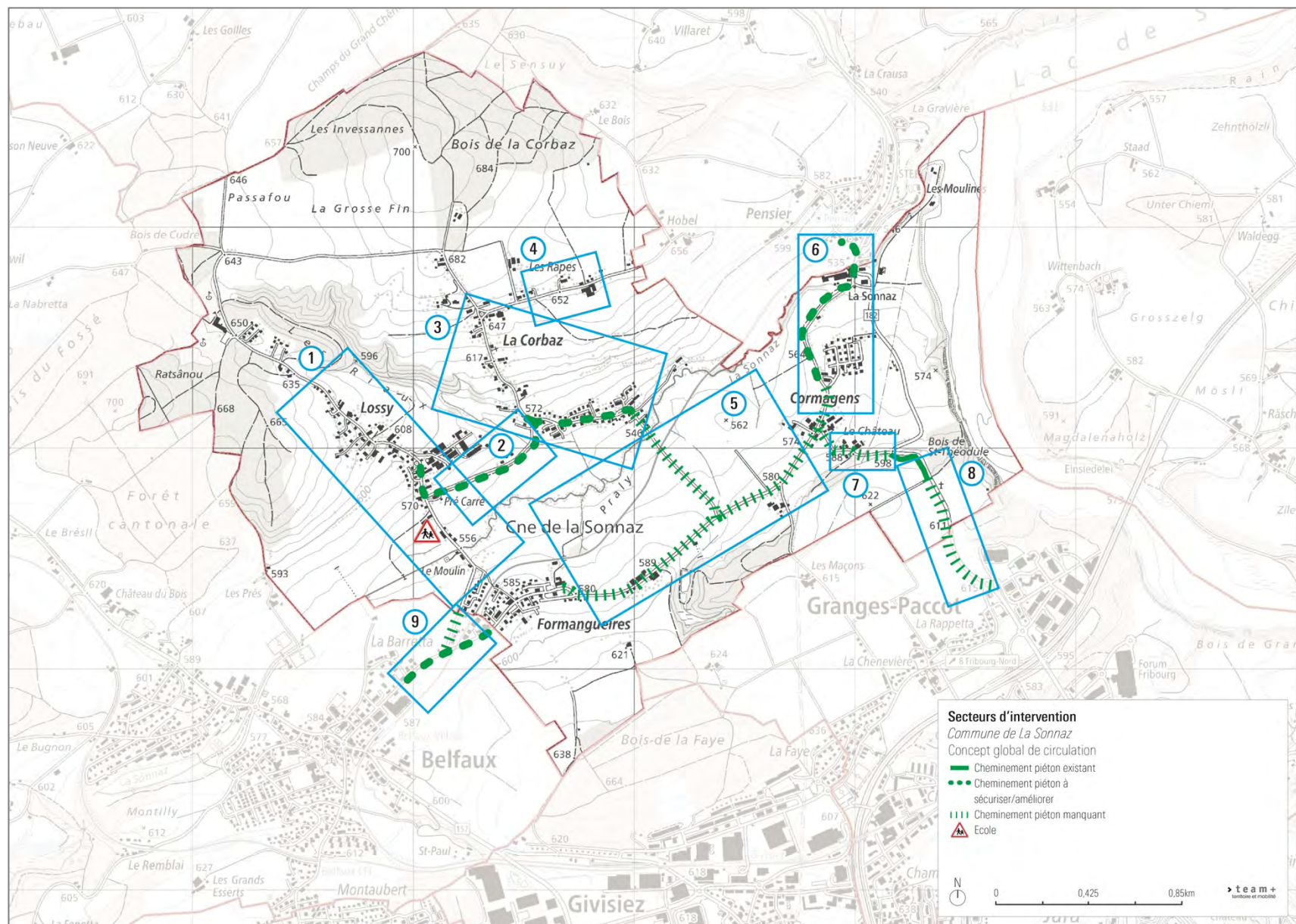


Figure 8 – Secteurs d'intervention

2.2 Fiches de mesures par secteur

Secteur 1 : Lossy

Principes : modération, amélioration du cheminement piéton

Diagnostic

Ce secteur est composé de la localité de Lossy et va jusqu'à la bifurcation de la route du Moulin en direction de Belfaux. La vitesse est limitée à 50 km/h sur l'ensemble du secteur.

Présence de l'école et de l'administration communale, des stationnements pour les vélos s'y trouvent.

Les largeurs de chaussée sont comprises entre 3.9 et 5 m avec un trottoir de 1.6 à 1.9 m de large dans le bas du secteur à proximité de l'école. Elles sont comprises entre 3.7 et 5 m dans le haut du secteur, sur la route des Sarrazins.

Des éléments modérateurs (rétrécissements ponctuels et décrochements verticaux) ont été installés sur la route du Moulin à proximité de l'école.

Le cheminement piéton est manquant dans le haut du village de Lossy et peu attractif sur certains autres tronçons (bandes longitudinales, ruptures). Une expertise réalisée en 2020 par le bpa a en outre constaté que les zones d'approche de la traversée piétonne à l'intersection au centre du secteur ne sont pas suffisamment sécurisées (risque de franchissement par des véhicules).

La gare de Belfaux-Village se situe à environ 1 km de l'école.

9 bus par jour desservent le bas du secteur.

Deux comptages ont été réalisés sur la route des Sarrazins et la route du Moulin :

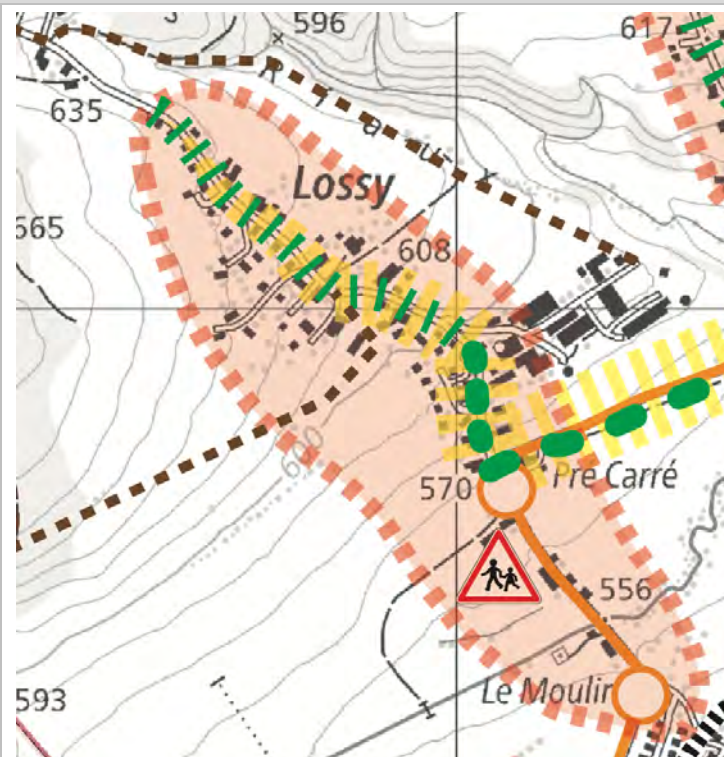
- Route des Sarrazins : TJM d'environ 690 v/j, V85 = 45 km/h.
- Route du Moulin : TJM d'environ 1'600 v/j, V85 = 50 km/h.

Ces vitesses sont en adéquation avec les limitations, mais élevées mises en relation avec la présence de l'école.

Un accident grave impliquant un vélo a été recensé sur la route des Sarrazins.

Un trafic de transit non négligeable a été constaté dans le secteur depuis/vers Cormagens et la route cantonale.

Un trafic équestre a été observé sur certaines routes en raison de la présence de manèges dans le secteur.



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Nécessité de modération | Maintien de la ligne de bus |
| Cheminement piéton manquant | Arrêt de bus |
| Cheminement piéton à améliorer | Zone de transit problématique |
| Cheminement équestre prévu | Ecole |

Objectifs

Sécuriser le cheminement piéton entre l'école et le haut de Lossy et la Corbaz.
Sécuriser le trafic vélo par la réduction des vitesses de circulation.
Maintenir/améliorer la desserte en bus.
Réduire les nuisances du trafic de transit en réduisant le volume de trafic.



Mesures

Mise en zone 30 du village de Lossy jusqu'à la bifurcation vers Belfaux sur la route du Moulin. Nécessite une expertise au sens de l'art. 108 OSR. Les vitesses pratiquées rendent nécessaires des mesures d'accompagnement pour ralentir le trafic.

Amélioration de certains cheminements piétons.

Sécurisation de la traversée piétonne à la hauteur de l'intersection entre la route des Sarrazins, la route du Moulin et la route des Riaux ; amélioration des conditions de visibilité des accès.

Exemple d'aménagement



Éléments de profil de chaussée

De manière générale, aucune modification.

Remarques

La mise en zone 30 permettrait de sécuriser le trafic piéton là où le cheminement est manquant, il ne serait donc pas forcément nécessaire de compléter le cheminement piéton sur la route des Sarrazins.

Secteur 2 : Liaison La Corbaz-Lossy (route des Riaux)

Principes : sécurisation du cheminement piéton

Diagnostic

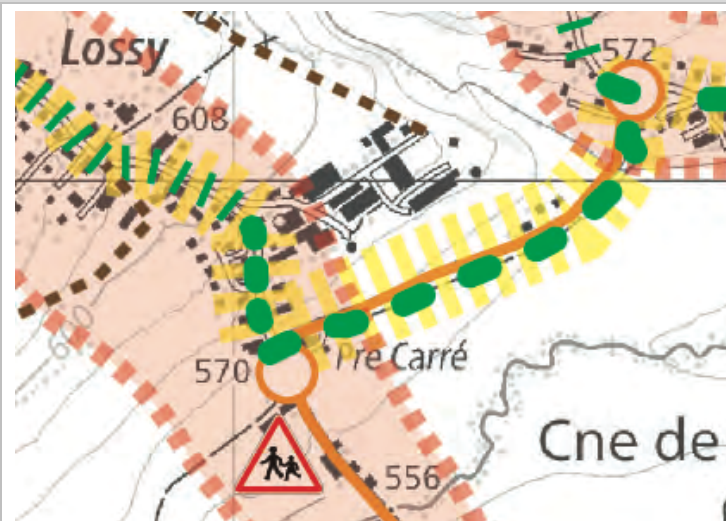
Ce secteur est composé de la route des Riaux entre les localités de Lossy et la Corbaz. Cette route limitée à 80 km/h.

La chaussée mesure environ 4.7 m de large. Un cheminement partagé piétons/vélos d'environ 1.5 m de large séparé de la chaussée par une étroite bande herbeuse est présent le long de la route.

Ce cheminement a été jugé comme étant acceptable pour les enfants de 6 à 12 ans et inacceptable pour ceux âgés de 4 à 5 ans par l'expertise du BPA.

Aucun comptage n'a été réalisé sur la route des Riaux.

Un trafic de transit non négligeable y a été constaté.



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Nécessité de modération | Maintien de la ligne de bus |
| Cheminement piéton marquant | Arrêt de bus |
| Cheminement piéton à améliorer | Zone de transit problématique |
| Cheminement équestre prévu | Ecole |

Objectifs

Sécuriser le cheminement piéton le long de la route des Riaux.



<u>Mesures</u> Sécurisation du cheminement piéton par l'installation de lampadaires entre la route et le cheminement piéton. L'exemple ci-contre, à Corminboeuf, montre le choix qui a été fait de disposer des lampadaires entre le bord de route et le trottoir, afin de sécuriser les piétons.	<u>Exemple d'aménagement (Corminboeuf)</u> 
<u>Éléments de profil de chaussée</u> Aucune modification des largeurs, mais disposition d'éléments d'éclairage sur la bande de séparation.	<u>Remarques</u> –

Secteur 3 : La Corbaz

Principes : modération, amélioration du cheminement piéton

Diagnostic

Ce secteur est constitué par la localité de La Corbaz. La vitesse y est limitée à 50 km/h.

Les largeurs de chaussée sont comprises entre 3.9 et 5 m sur la route du Vallon. Elles sont comprises entre 4.2 et 5.2 m sur la route de la Chapelle.

Le cheminement piéton est manquant le long de la route de la Chapelle et peu attractif sur la route du Vallon (accotement étroit en gravier, rupture de continuité, déficits de visibilité). L'expertise du bpa détaille certains de ces éléments.

Le secteur se situe à équidistance des gares de Belfaux-Village et Pensier, soit à plus de 2 km à pied.

9 bus par jour desservent le secteur.

Deux comptages ont été réalisés sur la route de la Chapelle et la route du Vallon :

- Route de la Chapelle : TJM d'environ 435 v/j, V85 = 59 km/h.
- Route du Vallon : TJM d'environ 1'000 v/j, V85 = 49 km/h.

Les vitesses sur la route de la Chapelle sont trop élevées par rapport à la limitation (50 km/h).

Un trafic de transit non négligeable a été constaté sur la route du Vallon depuis/vers Cormagens et la route cantonale.

Un trafic équestre a été observé sur la route de la Chapelle.

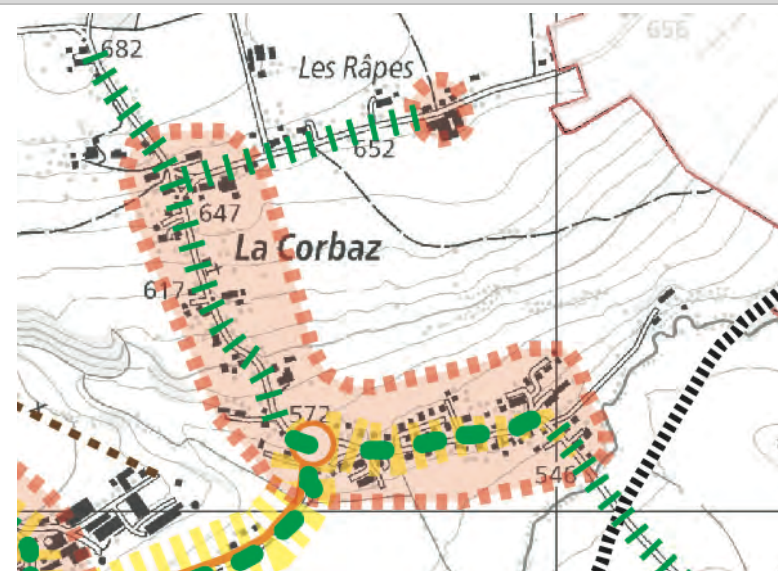
Objectifs

Sécuriser le cheminement piéton sur l'ensemble du secteur.

Sécuriser le trafic vélo par la réduction des vitesses de circulation.

Maintenir/améliorer la desserte en bus.

Réduire les nuisances du trafic de transit voire réduire le trafic de transit.



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Nécessité de modération | Maintien de la ligne de bus |
| Cheminement piéton manquant | Arrêt de bus |
| Cheminement piéton à améliorer | Zone de transit problématique |
| Cheminement équestre prévu | Ecole |



<u>Mesures</u> Mise en zone 30 du village de la Corbaz. Nécessite une expertise au sens de l'art. 108 OSR. Les vitesses pratiquées rendent nécessaire des mesures d'accompagnements pour ralentir le trafic. Amélioration/sécurisation du cheminement piéton le long de la route du Vallon.	<u>Exemples d'aménagement (Onnens VD)</u> 
<u>Éléments de profil de chaussée</u> La zone 30 pourra être mise en place sans que des élargissements et emprises soient nécessaire. Pour la route du Vallon, la création d'un cheminement piéton nécessitera des emprises.	<u>Remarques</u> La mise en zone 30 permettrait de sécuriser le trafic piéton là où le cheminement est manquant, il ne serait donc pas forcément nécessaire de compléter le cheminement piéton sur la route de la Chapelle.

Secteur 4 : Les Râpes

Principes : modération locale

Diagnostic

Ce secteur est composé du lieu-dit Les Râpes et de la route du Hobel. La vitesse est limitée à 50 km/h.

Les largeurs de chaussée sont comprises entre 3.3 et 4.2 m.

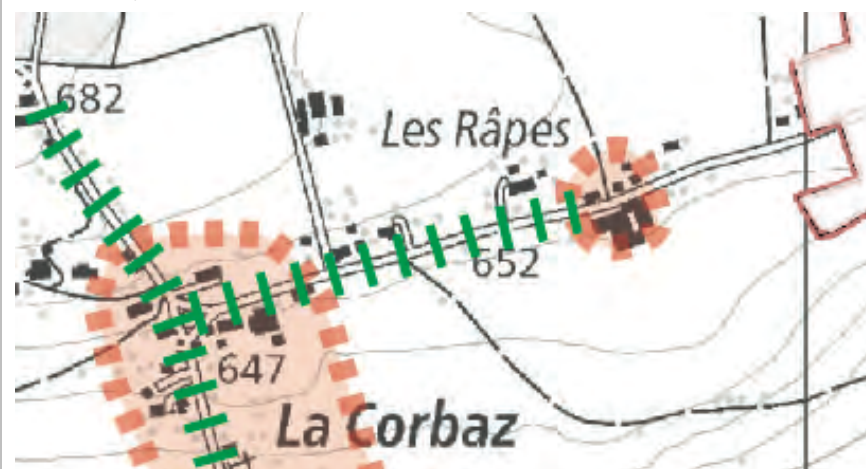
Aucun élément modérateur n'est présent.

Aucun cheminement piéton n'est présent.

La gare de Pensier se situe à environ 2 km tandis que le plus proche arrêt de bus à un peu plus d'un kilomètre.

Une mise en zone 30 du tronçon entre la chapelle de La Corbaz et Les Râpes ne semble pas possible au vu du bâti. Les usagers ne respecteraient pas ce régime.

Carte de synthèse



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Nécessité de modération | Maintien de la ligne de bus |
| Cheminement piéton manquant | Arrêt de bus |
| Cheminement piéton à améliorer | Zone de transit problématique |
| Cheminement équestre prévu | Ecole |

Objectifs

Modérer localement le trafic à la hauteur du hameau, puisqu'une zone 30 depuis le village n'est pas envisagée.

Photos du secteur



<u>Mesures</u> Modération de la traversée du hameau par la mise en place d'éléments de modération de part et d'autre, par exemple via un rétrécissement local de la chaussée, un décrochement vertical, et/ou une signalisation adéquate.	<u>Exemples d'aménagement</u> –
<u>Éléments de profil de chaussée</u> A priori aucune modification.	<u>Remarques</u> –

Secteur 5 : Les routes de liaison interlocalités

Principes : réalisation de cheminements piétons

Diagnostic

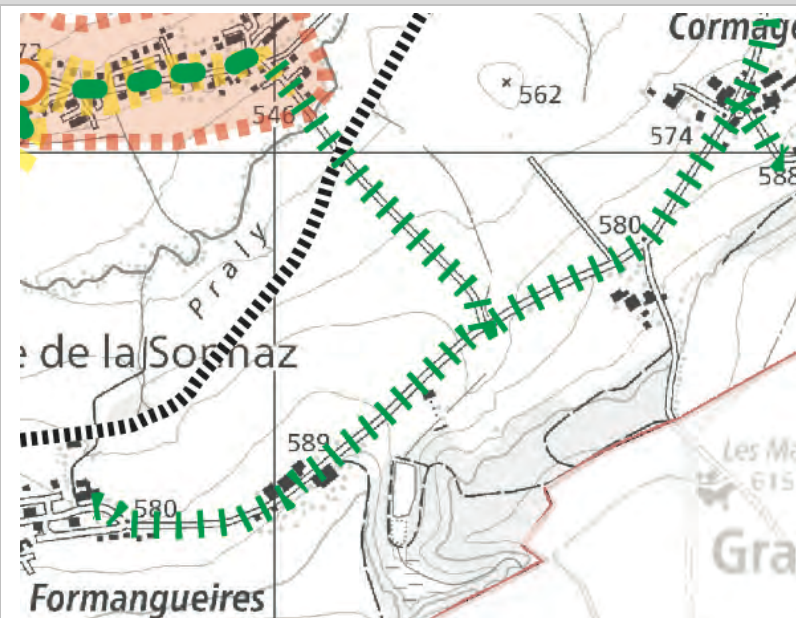
Ce secteur est composé des routes entre les localités de la Corbaz, Cormagens et Formangueires, soient la route des Noyers, la route des Argillères et la route du Vallon. La vitesse est limitée à 50 km/h entre Formangueires et le prochain hameau, et à 80 km/h sur le reste du secteur.

Les largeurs de chaussée sont comprises entre 3.7 et 5 m avec des élargissements ponctuels.

Aucun cheminement piéton n'est présent.

Le secteur est traversé dans l'axe nord-sud par le chemin de randonnée SuisseMobile 81 (Fribourg en diagonale) et par l'itinéraire vélo SuisseMobile 34 (Route de l'ancien régime bernois) dans l'axe nord-est-sud-ouest.

Les charges de trafic sont de l'ordre de 1'600 v/j sur la route des Noyers et de 1'000 v/j sur la route du Vallon. Le V85 sur la route des Noyers est de 72 km/h.



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- Nécessité de modération
- Cheminement piéton manquant
- Cheminement piéton à améliorer
- Cheminement équestre prévu
- Maintien de la ligne de bus
- Arrêt de bus
- Zone de transit problématique
- ▲ Ecole

Objectifs

Sécuriser le cheminement piéton sur l'ensemble du secteur.



Mesures

Réalisation d'un cheminement piéton parallèle à la chaussée (sans élargissement de celle-ci). Les exemples ci-contre sont localisés dans la commune.

Exemples d'aménagement



Éléments de profil de chaussée

Lorsqu'un cheminement piéton est aménagé le long d'une route, sans qu'il s'agisse d'un trottoir, il devra avoir au minimum 1.20 m de largeur. Un trottoir quant à lui doit mesurer au moins 1.65 m.

Remarques

–

Secteur 6 : Cormagens-La Sonnaz

Principes : amélioration des cheminements piétons

Diagnostic

Ce secteur comprend la route de Pensier entre Cormagens et la Sonnaz, ainsi que le chemin St-Antoine sur la commune de Courtepin.

Les largeurs de chaussée sont comprises entre 3.9 et 5.4 m.

Un cheminement piéton est présent parallèlement à la chaussée, entre le quartier d'habitation à l'extérieur de Cormagens et la Sonnaz. Il permet de relier Cormagens à Pensier et sa gare. Le dernier tronçon de ce cheminement, sur le chemin St-Antoine dans la commune de Courtepin, manque de lisibilité et est peu entretenu (cf. photo ci-après).



Cormagens se situe à environ un kilomètre de la gare de Pensier. L'arrêt de bus « Portes de Fribourg » desservi par les bus urbains de l'agglomération de Fribourg se situe à 1.3 km.



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- Nécessité de modération
- Cheminement piéton manquant
- Cheminement piéton à améliorer
- Cheminement équestre prévu

<u>Objectifs</u> Confirmer et améliorer le cheminement piéton sur l'ensemble du secteur.	
<u>Mesures</u> Amélioration du cheminement piéton entre Cormagens et La Sonnaz (déjà planifié par la Commune). Confirmer et améliorer le chemin St.-Antoine (coordination avec Courtepin). Signalisation et entretien.	<u>Exemple d'aménagement</u> 
<u>Éléments de profil de chaussée</u> Lorsqu'un cheminement piéton est aménagé le long d'une route, sans qu'il s'agisse d'un trottoir, il devra avoir au minimum 1.20 m de largeur. Un trottoir quant à lui doit mesurer au moins 1.65 m.	<u>Remarques</u> —

Secteur 7 : Cormagens, Le Château

Principes : continuité du cheminement piéton

Diagnostic

Ce secteur est composé par la route du Château reliant Cormagens à la route cantonale, il est aujourd'hui placé en zone 30.

Les largeurs de chaussée sont comprises entre 3.7 et 4.8 m.

Un cheminement piéton est partiellement présent sur le côté nord de la chaussée au sein des nouvelles constructions.



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Nécessité de modération | Maintien de la ligne de bus |
| Cheminement piéton manquant | Arrêt de bus |
| Cheminement piéton à améliorer | Zone de transit problématique |
| Cheminement équestre prévu | Ecole |

Objectifs

Sécuriser le cheminement piéton sur l'ensemble du secteur.



Mesures

Réalisation d'un complément de cheminement piéton sur le côté de la route (sans élargissement de celle-ci). Par exemple : chemin en gravier contigu à la chaussée (min. 1.20 m), voire séparée par une bande herbeuse.

Exemples d'aménagement



Éléments de profil de chaussée

Un cheminement piéton continu le long de la route fera au minimum 1.20 m de largeur.

Remarques

–

Secteur 8 : Liaison vers les bus urbains

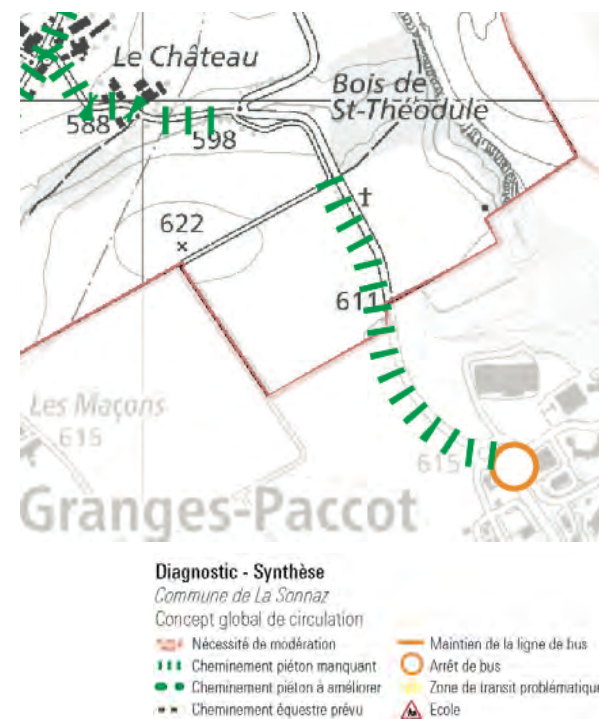
Principes : sécurisation des cheminements piétons

Diagnostic

Ce secteur est composé par la route cantonale entre l'épingle et le giratoire à l'entrée de l'agglomération de Fribourg.

Un cheminement piéton est présent à côté de la chaussée sur la première partie du tronçon. Un cheminement informel a été observé sur la dernière partie du tronçon entre le parking-relais et le giratoire.

Carte de synthèse



Objectifs

Compléter et améliorer le cheminement piéton sur l'ensemble du secteur. Contre le début du chemin côté La Sonnaz.



<u>Mesures</u> Amélioration / prolongement du cheminement piéton. Coordination / négociation avec les propriétaires fonciers concernés (Jean-Bernard Bapst et Beat Sahli).	<u>Exemples d'aménagement</u> (poursuite du chemin existant) 
<u>Éléments de profil de chaussée</u> Pas de nécessité de modifier le profil de chaussée.	<u>Remarques</u> Une partie du chemin est situé sur la Commune de Granges-Paccot, une coordination serait donc à établir.

Secteur 9 : Liaison vers Belfaux

Principes : amélioration des cheminements piétons

Diagnostic

Ce secteur va de la frontière communale en direction de la gare de Belfaux-Village.

Un cheminement piéton rudimentaire est présent à côté de la chaussée sur une portion de la route de Lossy de la commune de Belfaux, et sur la route de Formangueires. Un tronçon de la route de Lossy n'a par contre pas d'aménagement piéton (cf. carte ci-contre).



Diagnostic - Synthèse

Commune de La Sonnaz

Concept global de circulation

- | | |
|--|---|
|  Nécessité de modulation |  Maintien de la ligne de bus |
|  Cheminement piéton manquant |  Arrêt de bus |
|  Cheminement piéton à améliorer |  Zone de transit problématique |
|  Cheminement équestre prévu |  Ecole |

Objectifs

Améliorer et compléter les cheminements piétons sur l'ensemble du secteur.



<u>Mesures</u> Amélioration du cheminement piéton sur la route de Formangueires et la route de Lossy (coordination avec Belfaux), par exemple par la création d'un vrai trottoir.	<u>Exemples d'aménagement</u> (route de Lossy, Belfaux) 
<u>Éléments de coupe type</u> Un trottoir doit avoir une largeur de 1.65 m au minimum.	<u>Remarques</u> Tronçon situé sur la Commune de Belfaux, coordination à établir.

Bulle, le 20 octobre 2021

► **team+**

Hervé Ruffieux, ing. dipl. EPFL
Camille Lepetit, dipl. Géogr. UNINE